RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION RADO ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES POUR L'ORGANISATION DE SÉANCES DE DANSE DOUCE EN 2026

DÉCISION N° DM-CCAS-26-018

EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 08 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association RADO, représentée par Madame Johanna SILVA, dont le siège social est situé 46 rue Sorbier 75020 PARIS, pour l'organisation de 13 séances de 1 heure et 30 minutes de danse douce entre septembre et décembre 2026 (hors vacances scolaires), pour un montant de 105 € (cent cinq euros) par séance, soit un montant total de 1 365 € (mille trois cent soixante-cinq euros), qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du département du Val-de-Marne ;

D É C I D E

DE SIGNER la proposition de l'association RADO, représentée par Madame Johanna SILVA, dont le siège social est situé 46 rue Sorbier 75020 PARIS pour l'organisation de 13 séances de 1 heure et 30 minutes de danse douce entre septembre et décembre 2026 (hors vacances scolaires), pour un montant de 105 € (cent cinq euros) par séance, soit un montant total de 1 365 € (mille trois cent soixante-cinq euros), qui feront l'objet d'un financement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du département du Val-de-Marne ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14562H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20260915-lmc1H14562H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/09/2026
Date de Publication : 15/09/2026